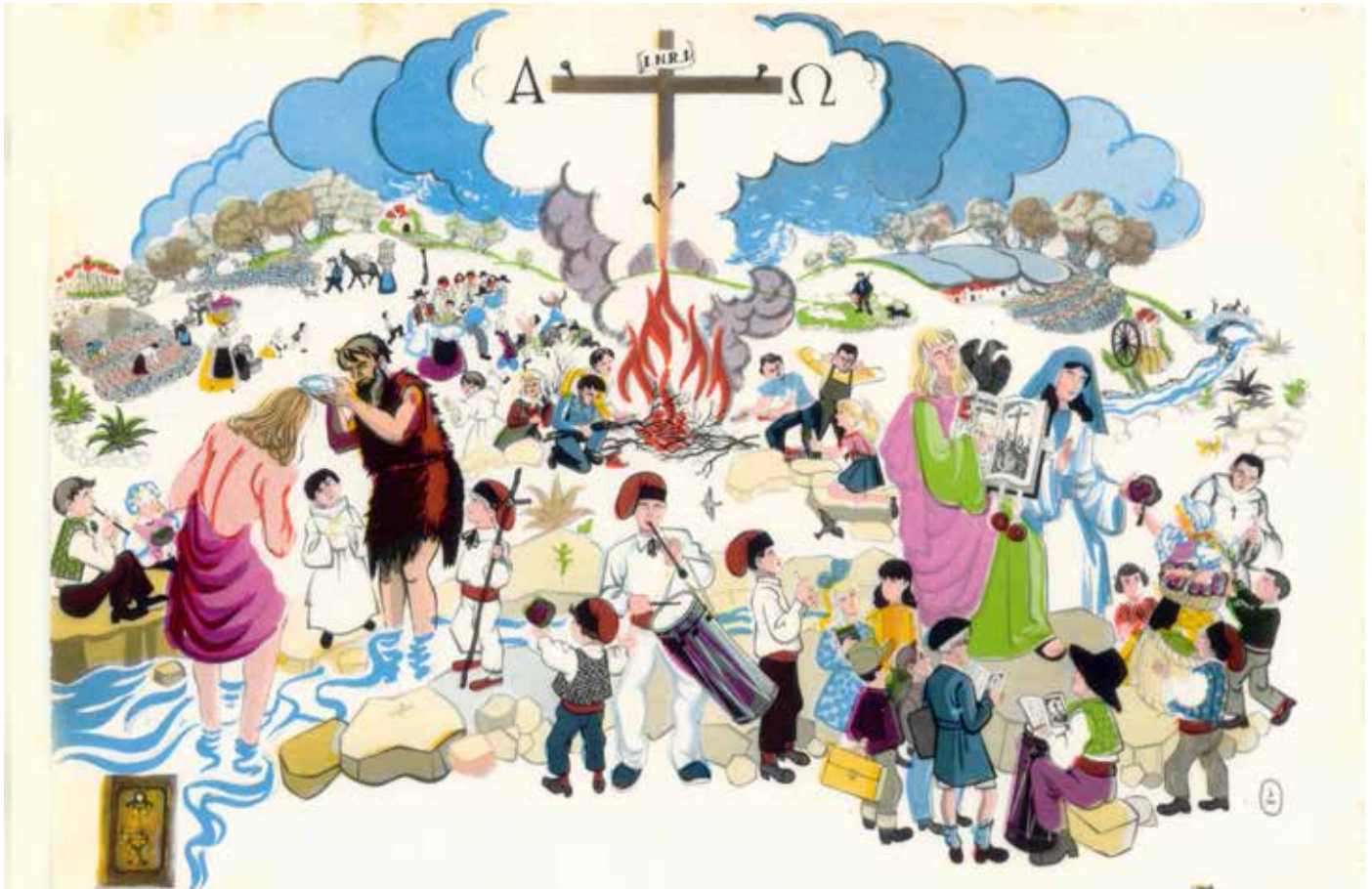


Société Historique de Tourrettes



Bulletin N°10
Juillet 2015





En couverture une aquarelle de Ralph SOUPEAU
fresquiste de la chapelle Saint Jean

**La SHT serait heureuse de recevoir vos remarques et suggestions.
De même tout témoignage sera le bienvenu.**

Contact : damien.bagarla@orange.fr

Ce fascicule est disponible sur le site WEB de la SHT.
La version papier est en vente à la Presse les Violettes au prix de 2 €.

Adhésion SHT, cotisation annuelle 10€



Editeur
Société Historique de Tourrettes

<http://shtourettesurloup.com>

Graphisme et mise en page : Claude Wucher

Sommaire

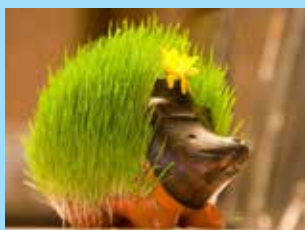
Fait divers ou faute de toilette ? page 4



Grégoire et la poêle Tefal page 6



Tourettes décliné par une poétesse page 12



Inventaire des objets mobiliers de la commune en 1843 page 14



L'école autrefois en photos page 18



Editorial

Nous atteignons le numéro 10 de notre bulletin, notre réserve de sources disponibles pour la rédaction des articles est faible.

Nos appels à contribution, documents, témoignages, n'ont pas eu beaucoup de succès. Aussi nous vous demandons d'être nos messagers auprès de tous ceux que vous connaissez pour les inciter à participer à notre travail de mémoire.

Dans ce bulletin 3 articles, la mairie autrefois, un fait divers et un tourettan grand inventeur complétés par un peu de poésie et des photos scolaires d'antan.

Bonne lecture et excellentes vacances à toutes et à tous.

Le bureau de la SHT



Fait divers ou faute de toilette ?



Un article paru dans « Le Petit Niçois » du 26 Mai 1932 allait brusquement troubler la quiétude de notre cité. En effet dans la rubrique «Faits Divers» les lecteurs de ce journal pouvaient lire un article dont le titre était:

«UNE VIEILLE FEMME QUE L'ON CROYAIT ETRANGLEE ETAIT MORTE D'UNE CRISE CARDIAQUE»

La veille de la parution de cet article, la rédaction du journal avait été informée téléphoniquement qu'un meurtre venait de se produire au village. Dès la connaissance de cette nouvelle un journaliste était dépêché sur place pour couvrir cet événement. A son arrivée, le journaliste constatait que l'information s'était largement diffusée auprès de la population : des attroupements de tourrettans s'étaient formés aux quatre coins de la place du village et le commérage allait bon train. Toutes les hypothèses sur les raisons, les circonstances et les auteurs de ce «drame» étaient débattues.

Sur les lieux du crime se trouvaient Mr DARGENT juge d'instruction, Mr TORTONI substitut du procureur, Mr NAVRIN greffier et le lieutenant de gendarmerie TOCABENE. Le juge d'instruction déclarait à l'assistance présente qu'après enquête il s'avérait qu'il ne s'agissait pas d'un meurtre mais tout simplement d'une mort naturelle. Pour le médecin légiste le décès avait été causé par un arrêt cardiaque.

A la suite de cette déclaration les badauds se dispersaient peu à peu et regagnaient leur domicile. Les tourrettans se demandaient dans ces conditions pourquoi l'hypothèse d'un meurtre avait été avancée par ce journal ce qui aurait évité toute cette effervescence. Pour mieux comprendre pourquoi pendant 24 heures le village avait fait les gros titres de la presse locale il faut reprendre la chronologie des faits:

Sur la place du village vivaient deux vieilles filles considérées comme « *un peu simples d'esprit les demoiselles G....* » ; elles habitaient depuis de nombreuses années dans un immeuble de trois étages. L'aînée âgée de 61 ans se prénomait Philomène et la plus jeune, âgée de 59 ans, Fortunée.

Le mercredi 25 mai, le garde-champêtre Mr Ernest TAULANE se rendait en mairie et en passant devant la maison des demoiselles G.... jetait un coup d'œil indiscret dans leur cuisine située au rez-de-chaussée ; il découvrait alors Mlle Fortunée «assise sur une chaise...dans la position d'une morte, les bras ballants, la tête livide, rejetée en arrière, les yeux vitreux.» Aussitôt il se rendait chez Mr GEOFFROY, conseiller municipal, qui connaissait très bien ces deux sœurs pour s'en occuper et même faire des piqûres à la benjamine Mlle Fortunée à la demande de leur médecin traitant le docteur SICARD du Bar-sur-Loup, cette dernière étant souffrante depuis plusieurs mois.

Le garde-champêtre et Mr GEOFFROY se rendaient sur place et frappaient à leur porte mais sans réponse. Ils constataient alors par la fenêtre de la cuisine que le corps avait été déplacé et qu'il gisait à présent sur un divan, recouvert de couvertures. Finalement Mlle Philomène leur ouvrait la porte et leur déclarait « Que voulez vous faire, elle est morte. Je l'ai étendue sur le divan et je suis remontée dans ma chambre me coucher ».

Informé de cette situation le maire Mr Louis DUHET faisait prévenir le docteur SICARD afin qu'il vienne délivrer le permis d'inhumer. Une fois sur place le docteur examinait le cadavre et en soulevant le cou découvrait des tâches brunâtres qui lui semblaient provenir d'une strangulation. Compte tenu de cette constatation il refusait de délivrer le permis d'inhumer et la mort étant suspecte la justice devait être saisie.

A la demande de Mr le Maire, Mr Emile ROBINI, employé des PTT, informait le parquet de Grasse et le soir même Mr DARGENT juge d'instruction accompagné du substitut du procureur et du greffier se rendaient sur place où les attendaient le docteur PERRIMONT, médecin légiste chargé de l'autopsie, le lieutenant de gendarmerie TOCABENE et deux gendarmes. Pour procéder à l'autopsie le corps avait été transporté dans un local appartenant à Mr Joseph BRIQUET.

Très vite le médecin légiste se rendait compte que les tâches brunâtres que le docteur SICARD avaient constatées sur le cou de la défunte n'étaient pas des traces de strangulation mais en réalité «une épaisse couche de saleté et que toute idée de meurtre devait être écartée», la mort avait bien été provoquée par un arrêt cardiaque.

Philippe BENSA

LES FAITS-DIVERS

A TOURRETTES-SUR-LOUP,

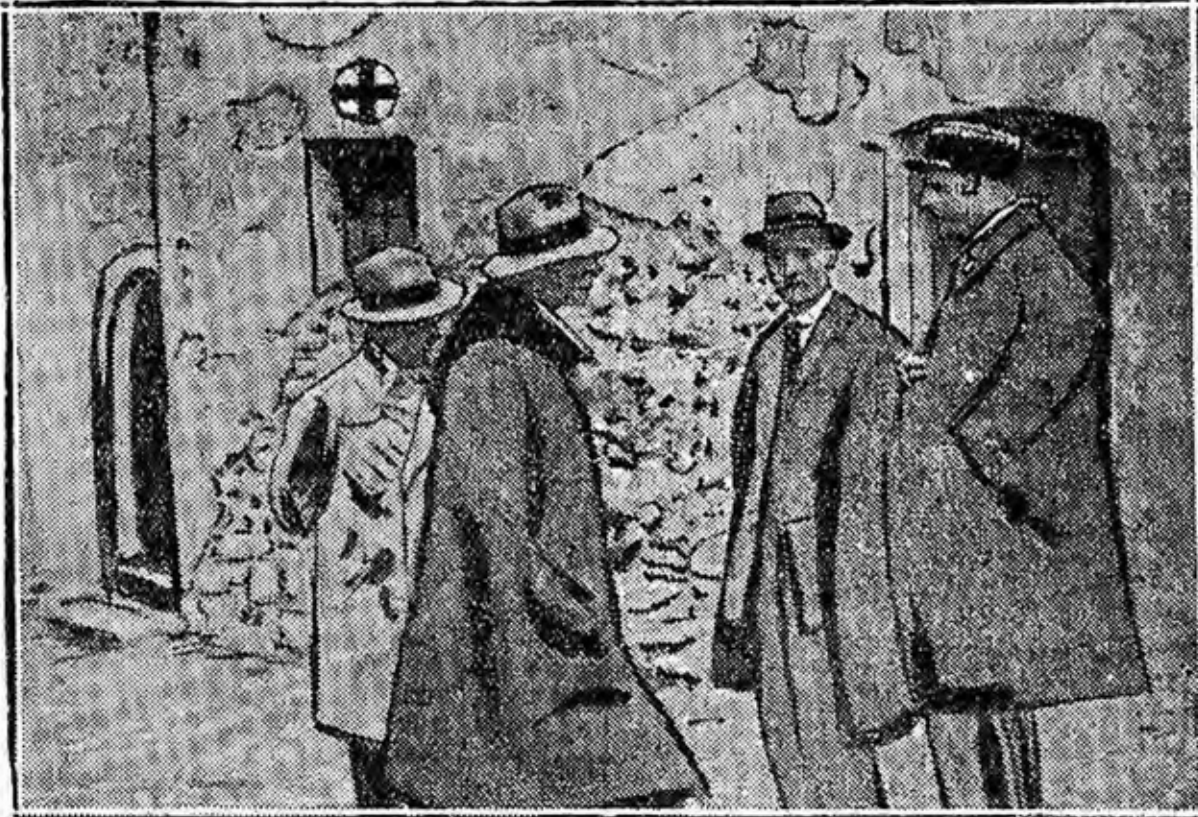
Une vieille femme que l'on croyait étranglée était morte d'une crise cardiaque

Le médecin cantonal ayant refusé le permis d'inhumation,
le Parquet de Grasse se transporta sur les lieux
Le médecin-légiste conclut à une mort naturelle

À ce moment, dans l'encadrement d'une porte, nous apercevons la silhouette du juge d'instruction, M. Dargent, et nous allons nous renseigner auprès de lui.

Refus du permis d'inhumation

M. Louis Duhet fit alors prévenir le docteur Sicard afin que celui-ci veuille



LE PARQUET DE GRASSE SUR LES LIEUX

De gauche à droite : M. TORTONI, Substitut du Procureur ; M. DARGENT, Juge d'Instruction ; M. MAURIN, Greffier ; Lieut. de Gendarmerie TOCABENE. La + indique la fenêtre à travers de laquelle fut aperçu le cadavre.

« Mort naturelle » nous répond l'aimable magistrat. Le médecin-légiste a bien délivrer le permis d'inhumation.

Le Parquet de Grasse se transporta sur les lieux.

«Tefal» : un touche-à-tout de génie

Marc Grégoire (1906 - 1996) peintre amateur éclairé dès l'âge de 17 ans, féru depuis toujours de pêche à la ligne et chercheur passionné est devenu tourrettan en 1968.

Tout a commencé au début des années 50 lorsque cet ingénieur à l'Office national d'études et recherches aéronautiques - O.N.E.R.A - a voulu remplacer ses cannes à pêche, faites à l'époque en bambou, par un matériau à base de fibre de verre. Recherchant un anti-adhésif pour les moules de fabrication, il utilisa du «polytétrafluoroéthylène» - PTFE- vulgairement appelé Teflon®. Ce matériau découvert en 1938 au laboratoire de Du Pont de Nemours, dans le New Jersey, fut initialement utilisé par l'armée Américaine pendant la seconde guerre mondiale. Le PTFE, seul produit capable de résister aux acides corrosifs de l'uranium, a servi à réaliser les joints d'étanchéité pour la bombe atomique !

C'est ainsi qu'il trouva un procédé qui permettait l'incrustation du Téflon dans l'aluminium, basé sur l'attaque de ce métal par l'acide chlorhydrique en vue de créer des cavités qui fixent le polymère. Son épouse Colette se plaignant que les poêles attachaient, il eut l'idée d'appliquer sa nouvelle technique sur les ustensiles de cuisine.

Il décide en 1954 de se lancer lui-même dans la production de poêles anti-adhésives et en confie la «commercialisation» à sa femme, bonimenteuse de fortune au magasin «La Riviera» à Paris.

Le 2 décembre 1955 il dépose un brevet, à l'époque la production n'était que de 15 ou 20 poêles par jour et la rupture de stocks était fréquente.

Les débuts ont été difficiles, aucune entreprise spécialisée dans les casseroles n'étant intéressée par le procédé. En 1956 il s'associa à son ami Louis Hartmann, spécialiste du téflon polymère anti-adhérent, pour créer à Sarcelles, dans le Val-d'Oise l'entreprise Tefal S.A., nom déposé le 11 novembre 1957. TEFAL est la contraction de «tetrafluor» et «aluminium». Le produit est lancé sur un stand tenu par Colette aux célèbres « Arts Ménagers » à Paris.



Mais l'entreprise ne décolla pas... Il faudra attendre 1961, qu'un magazine new-yorkais publie une photo de Jackie Kennedy avec une «T fal» à la main pour, enfin, lancer la marque. Les commandes atteignirent un million d'unités le mois suivant. En 1968, la société devint le premier fabricant français d'ustensiles de cuisine.

